

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL

DATES DE :	
CONVOCATION	20/04/2026
AFFICHAGE	20/04/2026

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	11	11

Séance du : 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Michel VALETTE (maire), Gilles ARGAUD, Monica BOSCH, Margaux COQUELIN, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Daniel LOPEZ, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Jean-Charles SCHILDKNECHT, Isabelle SILLON, Carlos SOARES LEAO

Secrétaire de séance : Isabelle SILLON

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Taux des impôts directs locaux 2026

Compte-tenu des résultats de l'exercice précédent pour les 3 budgets, le conseil municipal décide de reprendre les taux de taxes locales 2025 et de voter les taux d'imposition comme suit :

Nature	Taux de référence 2025	Taux proposés 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,45	31,45
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	107,49	107,49
Taxe d'habitation	18,81	18,81

Approuvée à 7 voix POUR (Michel VALETTE, Monica BOSCH, Margaux COQUELIN, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Jean-Charles SCHILDKNECHT) et 4 voix CONTRE (Gilles ARGAUD, Daniel LOPEZ, Isabelle SILLON, Carlos SOARES LEAO)

N°2 : Budget primitif 2026 – Budget principal

Le budget primitif 2026 du budget principal se décompose comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Recettes	206 281,95 €	1 037 528,24 €	1 243 810,19 €
Dépenses	206 281,95 €	1 037 528,24 €	1 243 810,19 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°3 : Budget primitif 2026 – Budget annexe assainissement

Le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement se décompose comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Recettes	191 677,91 €	62 369,07 €	254 046,98 €
Dépenses	191 677,91 €	62 369,07 €	254 046,98 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°4 : Budget primitif 2026 – Budget annexe transport

Le budget primitif 2026 du budget annexe transport se décompose comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Recettes	22 820,00 €	88 321,40 €	111 141,40 €
Dépenses	22 820,00 €	88 321,40 €	111 141,40 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°5 : Subventions aux associations

Plusieurs associations ont sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention au titre de l'exercice 2026. Le conseil municipal décide d'attribuer les montants indiqués aux associations suivantes :

- Centre de sauvegarde de la faune sauvage Pays de Savoie – Le Tétras Libre : 20 €
- Office National des Combattants et des Victimes de Guerre : 150 €
- Corbel Animation : 1 000 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Chartreuse Nord : 100 €
- APVECA : 1 500 €
- Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse : 300 €
- Solidarité Entre Monts et Peuples : 150 €
- Les amis du petit patrimoine bâti de Corbel : 500 €

Approuvée à 10 voix POUR (Michel VALETTE, Gilles ARGAUD, Monica BOSCH, Margaux COQUELIN, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Daniel LOPEZ, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Isabelle SILLON, Carlos SOARES LEAO) et 1 ABSTENTION (Jean-Charles SCHILDKNECHT)

N°6 : Délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal décide de déléguer au maire les pouvoirs suivants, pour la durée du mandat :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 40 000 € maximum
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 5 000 € maximum
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 200 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°7 : Délibération de garantie AFL 2026

Le Groupe Agence France Locale (AFL) a pour objet de participer au financement de ses membres.

La commune de Corbel a délibéré le 24 novembre 2017 pour adhérer au Groupe AFL.

Conformément aux statuts et au pacte d'actionnaires, la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'AFL est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence.

Souhaitant disposer de plus d'informations concernant ce dispositif, le conseil municipal décide, *à l'unanimité des membres présents, de surseoir la délibération.*

N°8 : Désignation des représentants à l'assemblée générale de l'AFL

Le conseil municipal a désigné Yves MONTVIGNIER-MONNET comme représentant titulaire et Elisabeth GUERY comme représentante suppléante à l'assemblée générale de l'AFL – Société Territoriale.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°9 : Désignation des membres de la CCID

Le conseil municipal a établi la liste de contribuables qui sera transmise à la direction des finances publiques pour la désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

- | | | |
|----------------------|---------------------------|--------------------------|
| - Roland AMBLARD | - François BARTHE | - Jacques CONSTANT |
| - Laurence LOMBARDI | - Denis DEMOURY | - Eric PUTOT |
| - Karine COTTARD | - Johny MIRON | - Odile BERGMANN |
| - Pascale SEIGLE | - Joy CUVELLIER | - Sylvie LOPEZ |
| - Anne CHARREL | - Jacqueline POUZOL | - Gilles ARGAUD |
| - Monica BOSC | - Évelyne PHILIPPE | - Roger CHARVET |
| - Hervé PICARD | - Anne-Laure ROUX | - Sébastien JANET-MAITRE |
| - Christelle CHAUMPS | - Yves MONTVIGNIER-MONNET | - Stéphane GRANON |

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°10 : Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural des Guillermins après enquête

L'enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural des Guillermins s'est déroulée courant février 2026. Aucune remarque n'a été formulée par le public durant cette période.

Dans son rapport d'enquête et ses conclusions, considérant la désaffectation par le public de ce chemin, de sa configuration et de l'intérêt de sa cession dans le cadre d'un accord avec les propriétaires riverains, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation.

Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente du chemin à un montant forfaitaire de 50 €, les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur, et de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

La secrétaire de séance
Isabelle SILLON



Le maire
Michel VALETTE

